
L'affaire *Dell* : réflexions sous l'angle du droit civil

BRIGITTE LEFEBVRE

Professeure à la Faculté de droit, Université de Montréal
Titulaire de la Chaire du notariat

SOMMAIRE

A. Le caractère externe de la clause d'arbitrage.....	395
B. Le caractère abusif de la clause d'arbitrage	399
1. Lecture de la Cour suprême	400
2. Revue des critères de l'article 1437 C.c.Q.....	401

1. La Cour suprême du Canada a rendu un jugement, l'affaire *Dell*¹, qui alimente depuis plusieurs conversations. Cette affaire porte principalement sur la validité d'une clause d'arbitrage dans un contrat de consommation électronique qui a comme conséquence de bloquer l'exercice d'un recours collectif.

2. Rappelons les faits brièvement. Dell vend de l'équipement informatique. Ces ventes peuvent s'effectuer par commande électronique sur son site Internet. Les modalités de la vente prévoient une clause compromissoire pour régler tous les différends pouvant résulter d'un achat. Pendant une courte période, le site Internet de Dell indique des prix erronés. Deux modèles d'ordinateurs sont annoncés aux prix de 89 \$ et 118 \$ au lieu de 379 \$ et 549 \$ respectivement. Dell prend conscience de ces erreurs et bloque l'accès aux pages de

1. *Dell Computer Corp. c. Union des consommateurs*, 2007 CSC 34 (ci-après *Dell*).